

TROPHEE NATIONAL DES BRS UFOLEP 2010

DATE	ÉPREUVES	LIEU
Samedi 22 mai	La Pierre Jodet (Difficulté 1)	VENDŒUVRES (36)
Samedi 05 juin	La Limousine (Difficulté 1)	LIMOGES - PANAZOL (87)
Dimanche 20 juin	La Marmotte d'Olt (Difficulté 2)	St.GENIEZ D'OLT (12)
Dimanche 04 juillet	Les Copains (Difficulté 2)	AMBERT (63)
Samedi 28 août	La Vercors-Drôme (Difficulté 2)	ROMANS/ISERE (26)
Dimanche 05 septembre	L'Ecureuil (Difficulté 1)	LA SOUTERRAINE (23)
Dimanche 19 septembre	La Flèche Normande (Difficulté 1)	CABOURG (14)

REGLEMENT

Ce Trophée comprend un classement **individuel dans chacune des 10 catégories** (pas de classement National / Elite) et de **un classement par équipes**. Il est organisé sous le contrôle de la Commission Nationale des Activités Cyclistes.

- Pour participer au BRS, les non-licenciés et les licenciés FFCT doivent produire un certificat médical « aptitude à la compétition cycliste » datant de moins d'un an.
- **Seules les personnes âgées de plus de 18 ans**, au jour de l'épreuve, peuvent participer au BRS.

Règlement technique :

- Tous les participants aux BRS ET aux randonnées doivent **OBLIGATOIREMENT** porter un casque aux normes UCI (coque rigide).
 - Sur le BRS et les épreuves chronométrées, sont interdits
 - . les guidons « type triathlète »
 - . les guidons additionnels
 - . les roues à bâtons et les roues non homologuées par l'UCI
 - . les vélos couchés.
- } Le matériel utilisé doit répondre aux normes UCI
- Les voitures suiveuses des accompagnateurs des concurrents sont interdites - Tout participant, suivi et /ou ravitaillé par un véhicule, sera déclassé.

TROPHEE PAR ÉQUIPE

Article 1

Ce trophée est ouvert à toutes les associations sportives françaises ou étrangères.

Article 2

Un seul classement / équipes sera établi.

L'attribution des points ne tient compte que de la participation. **Chaque participant arrivant, marquera 4 points pour son équipe sur les B.R.S ou 1 point sur tous les autres circuits.**

ATTENTION ! Tout concurrent qui change de circuit en cours de route ne sera pas enregistré (problème d'initialisation du logiciel au départ) et ne marquera donc pas de points.

Article 3

Ne sont pris en compte que les points marqués par un sociétaire ayant justifié de son appartenance à l'équipe, par la fourniture de la photocopie de sa licence où apparaîtra clairement **le nom de l'association et le cachet de celle-ci**, et dont l'engagement aura été effectué sur le bulletin collectif prévu à cet effet.

Article 4

Tous les points marqués sur **chacune des 7 épreuves** sont comptabilisés.

Article 5

Il n'est pas obligatoire de participer à toutes les épreuves pour être classé. Toutefois un minimum de **5 résultats** est requis pour figurer au classement final.

Article 6

En cas d'ex aequo, l'équipe ayant participé **au plus grand nombre d'épreuves** est classée en tête. En cas de nouvelle égalité, le **plus grand nombre de points marqués sur les deux épreuves de difficulté 2** (voir tableau) sera prépondérant.

Article 7

- Les dix premiers du classement recevront un Trophée à l'issue de la dernière épreuve.
- Des « séjours-vacances » seront offerts par l'UFOLEP aux cinq premières équipes. Ces séjours seront répartis de la façon suivante :

Classés 1^e et 2^e : 1 séjour d'une semaine pour 12 personnes

Classés 3^e, 4^e et 5^e : 1 séjour d'une semaine pour 6 personnes

La remise des récompenses individuelles et par équipes aura lieu à Cabourg , le dimanche 19 septembre 2010 , immédiatement après la proclamation des résultats de « la Flèche Normande » .

Article 8

Attention pour participer au classement par équipes, les clubs doivent OBLIGATOIREMENT s'engager sur chaque épreuve avec le BULLETIN COLLECTIF spécial à demander à chaque organisateur.

TROPHÉE INDIVIDUEL

Article 9

Les classements individuels du Trophée sont ouverts à tous les concurrents régulièrement engagés , licenciés ou non (sauf catégorie élite), âgés d'au moins 18 ans le jour de l'épreuve.

Article 10

Un classement général est établi dans chacune des 10 catégories suivantes :

Catégorie	Agés	Catégorie	Agés
Catégorie A	Femmes de 18 à 39 ans	Catégorie F	Hommes de 45 à 49 ans
Catégorie B	Femmes de 40 ans et plus	Catégorie G	Hommes de 50 à 54 ans
Catégorie C	Hommes de 18 à 29 ans	Catégorie H	Hommes de 55 à 59 ans
Catégorie D	Hommes de 30 à 39 ans	Catégorie I	Hommes de 60 ans et plus
Catégorie E	Hommes de 40 à 44 ans	Catégorie Y	Handisport individuel

IMPORTANT : la catégorie est déterminée par l'âge au **31 Décembre 2009** .

Article 11

Sur chacun des BRS du Trophée, les **cinquante premiers de chaque catégorie** marquent respectivement (**60, 59, 58, etc...**) .

Pour les épreuves de « difficulté 2 », **ces points sont affectés du coefficient 1,2** .

En outre, sur chaque épreuve, sont attribués à chacun des concurrents **8 points de fidélité** qui seront tous comptabilisés pour le classement final.

Un classement provisoire est établi après chaque épreuve. En cas d'égalité de points à l'issue d'une manche du Trophée, c'est le plus âgé qui portera le maillot de leader. (le nombre de maillots attribué à une même personne est limité à 2 sans compter celui remis à l'occasion du classement final du Trophée).

Article 12

Le premier de chaque catégorie d'âge doit obligatoirement **porter le maillot distinctif de leader** remis à l'issue de chacune des épreuves du Trophée. En cas de non respect de cette clause, **une pénalité de 10 points** lui sera infligée.

Pénalité de 5 points pour les concurrents qui **cachent la lettre de leur catégorie**.

Article 13

« Pour le classement général final, seuls **les cinq meilleurs résultats** (en points) seront pris en compte pour chaque concurrent. En cas d'égalité , sera déclaré vainqueur celui qui répondra aux conditions suivantes prises dans l'ordre :

- Avoir participé au plus grand nombre d'épreuves
- Avoir obtenu le plus grand nombre de points sur les épreuves de « difficulté 2 »
- Etre le plus âgé . »**

Article 14

Pour apparaître au classement final du Trophée et être récompensés, les concurrents devront avoir participé à **au moins 5 épreuves**.

Article 15

Pour le classement final, dans chacune des 10 catégories, les **dix premiers concurrents classés ET ayant participé à au moins 5 épreuves**, seront récompensés.

Article 16

Les récompenses seront remises à l'issue de la cérémonie protocolaire de la dernière épreuve du Trophée (**à Cabourg, le dimanche 19 septembre 2010** , à l'issue de la **Flèche Normande**) . Pour les recevoir, les lauréats devront obligatoirement être présents.

Article 17

Les classements généraux des Trophées individuels et par équipes, seront affichés à l'accueil, la veille et le jour de chaque épreuve.

Article 18

Toute réclamation, accompagnée d'une enveloppe timbrée, devra être adressée à :

Jean-Claude DURAND 26, rue de l'Euclie 89200 SAUVIGNY LE BOIS

Article 19

Pour tous les BRS, les coureurs classés parmi les **quinze premiers** du Trophée (dans chaque catégorie) seront prioritaires sur la grille de départ de l'épreuve suivante, à condition qu'ils fassent parvenir leur engagement **avant la date limite fixée par les organisateurs**.

Sont également prioritaires , quel que soit leur classement , **les coureurs qui se sont engagés , avant la première épreuve , pour l'ensemble des sept BRS** .

Pour la première épreuve d'une saison , **SEULS** seront prioritaires, les concurrents qui, l'année précédente , étaient classés dans les **15 premiers** du classement final en ayant participé à au moins 5 épreuves , et les concurrents inscrits à l'ensemble des épreuves du Trophée de la saison qui commence .

Le 15 novembre 2009

La CNS Activités Cyclistes